

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 23 mars 2022

Nombre Membres

En exercice : **35**Présents :**17 Titulaires****1 Suppléant**Pouvoir :**0**Votants :**17 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

15 Mars 2022

**Délibération n°
2022.03.11****L'an deux mil vingt-deux et le vingt-trois mars**

A 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Philippe GESSEN, Alain MARTIN, Josiane GIRAUD, Jean-Pierre MONCHER, Jean-Paul LYONNET, Laurent CAPPY, Anne DEFOUR, Annie MANGIARACINA, Michel CONVERS, Patrick RIFFARD, Yves BRAYES, Bernard BARRY, Didier ROUCHOUSE, Michel MONDON, Sylvie DELAIGUE, Éric DUBOUCHET, Jean-Paul AULAGNIER, Nathalie ARSAC-DELAIGUE.

Absent excusé : Guy JOLIVET, Christian BONNEFOY, Pascal MEILLER, Pierre LIOGIER.

Absents : Éric GROS, Thierry ASTIER, Calogero GIUNTA, Dominique FREYSSENET, Jean-Paul CELLE, Fabien BONNISSOL, Karine LARDON, Anthony MOUNIER, Justine ROUX, Thierry BENEVENT, Jérôme ROSIER, Pierre MOREL, Alain FOURNIER, Evelyne BAYER.

Compensation de défrichement du Casier E

Dans le cadre de l'extension du site de Perpezoux, l'arrêté préfectoral N°DDT SEF 2021-378 en date du 22 juin 2021, autorise le défrichement de la parcelle AW259 (1ha 49a et 15ca).

Conformément à l'arrêté préfectoral et au code forestier, une compensation à ce déboisement doit être établie.

Il est proposé dans cet arrêté, trois types de compensation (le panachage des trois solutions est également possible) :

- La mise en place de travaux de boisement ou reboisement d'une surface équivalente à celle déboisée.
- L'exécution d'autres travaux d'amélioration sylvicole équivalent au reboisement.
- Le versement d'une indemnité équivalente au profit du fond stratégique de la forêt et du bois d'un montant total d'environ 2 684,70 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser une indemnité équivalente au profit du fond stratégique de la forêt et du bois.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20020
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57

Le Président



Jean-Paul LYONNET



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Acte d'engagement pour le versement au Fonds stratégique de la forêt et du bois, d'une indemnité équivalente, compensatrice au défrichement (article L.341-9 du code forestier)

Acte d'engagement présenté par :

Nom, prénom : LYONNET Jean-Paul, Président du SYMPTOM
Adresse : 17, Rue du Général de Chabron 43120 MONISTROL SUR LOIRE
bénéficiaire de l'autorisation de défrichement en date du 22.1.06.2021,
autorisant le défrichement de la parcelle 259 section A.W.
de bois situés sur le territoire de la commune de MONISTROL SUR LOIRE
département de la Haute-Loire.

Je soussigné(e), M. (Mme) LYONNET Jean-Paul, Président du SYMPTOM

choisis en application des dispositions de l'article L 341-6 du code forestier, de m'acquitter des obligations qui m'ont été notifiées dans l'accusé de réception de dossier complet daté du 07.05.2021

- en versant au Fonds stratégique de la forêt et du bois, le montant de l'indemnité équivalente, soit 2684 € 70, pour servir au financement des actions de ce fonds.

J'ai pris connaissance qu'à réception de la présente déclaration, le service instructeur procédera à la demande d'émission du titre de perception.

A MONISTROL SUR LOIRE, le 30/03/2022

Nom, prénom : LYONNET Jean-Paul, Président du SYMPTOM

Signature

SYMPTOM
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57

Le Président,

Jean-Paul LYONNET